

# RELIURES SELUNE

## Conditions Générales de Vente

### 1. Tarifs

Le prix définitif est indiqué sur un devis (hors frais d'envoi éventuels) et correspond à une évaluation du temps passé sur la réalisation de l'ouvrage et l'achat des matériaux nécessaires à sa fabrication. Toute modification importante de la commande fera l'objet d'un nouveau devis.

L'atelier des *Reliures Sélune* est une auto-entreprise. Aucune TVA n'est donc applicable sur les facturations clients selon l'article 293B du Code général des impôts.

### 2. Acompte (hors ventes directes)

Un acompte de 30% est demandé dès la signature du devis pour la préparation de la réalisation (pour toute commande dépassant 70€). Cet acompte, réglé par chèque ou par virement SEPA avant le début des travaux, est demandé pour acheter notamment les matières premières nécessaires à la fabrication de la reliure demandée.

L'acheteur est informé que l'acompte équivaut à un engagement ferme et que la commande ne peut être annulée. L'acompte reste acquis même en cas d'annulation pour raison majeure après signature du devis, en contrepartie des travaux effectués et des frais engagés.

### 3. Réalisation des travaux

Lors de la réalisation, le client garde la possibilité de varier quelques détails mineurs de la réalisation dès lors que ces détails n'ont pas encore été réalisés et qu'ils ne nécessitent pas de variation du prix. Toute modification importante de la commande fera l'objet d'un nouveau devis. Le client peut, s'il le demande, bénéficier de photos régulières lors de la réalisation. L'atelier se réserve le droit de choisir quelles étapes de réalisation seront photographiées.

Le délai des travaux est indiqué sur le devis. Le client prend note que ce délai indiqué est approximatif et s'entame uniquement à partir de la date de réception de l'acompte. Si aucun acompte n'est demandé (notamment pour les commandes de moins de 70€ ou les ventes directes), le délai indiqué s'entame à partir de la date de signature du devis.

### 4. Paiement

Les paiements se font de préférence par virement SEPA, par carte bancaire (CB) à l'atelier, ou bien par chèque.

Le client s'engage en signant le devis à régler le solde par CB ou par chèque lors de la récupération en main propre de la reliure terminée (ou par virement SEPA avant la récupération). Dans le cas d'une livraison, la reliure sera livrée uniquement après réception du solde par virement SEPA ou par chèque.

Certaines reliures déjà réalisées peuvent faire l'objet de ventes directes via le site internet des *Reliures Sélune* (rubrique « Ventes ») ou lors d'une exposition à un salon. Pour acquérir une reliure de la rubrique « Ventes » du site internet, le client doit au préalable contacter l'atelier par mail ([atelier.selune@gmail.com](mailto:atelier.selune@gmail.com)) et mentionner le nom de la reliure souhaitée. Au tarif indiqué sur le site seront alors ajoutés les frais d'envoi (établis en fonction du tarif en vigueur). Le client doit envoyer par virement la somme totale demandée (reliure + ports). Les tirages personnalisés sont offerts uniquement sur les reliures figurant dans la rubrique « Ventes » du site internet.

## 5. Livraison

La commande peut être retirée à l'atelier. En cas d'envoi postal, les frais postaux sont établis en fonction du tarif en vigueur. Le premier envoi (du client vers l'atelier) est toujours à la charge du client. Les frais de port de retour (de l'atelier vers le client) sont offerts pour tout envoi de moins de 750g (équivalant au poids d'un livre A5 standard avec son emballage), excepté pour l'envoi des livres nécessitant un suivi d'envoi ou une assurance de livraison particulière (à votre demande).

Les reliures sont conditionnées dans des cartons adaptés à leur format et protégées systématiquement par du papier à bulles. L'atelier des *Reliures Sélune* n'est pas responsable des dommages subis durant le transport, des pertes ou des retards dus au transport.

## 6. Propriétés

L'atelier se réserve la propriété exclusive de la reliure jusqu'au paiement du solde indiqué sur la facturation. En cas de non paiement de ce solde, et passé le délai d'un an jour pour jour suivant la date de facturation, l'atelier se réserve le droit de conserver ou de revendre le travail.

Tout outil commandé ou fabriqué sur mesures pour les besoins de la réalisation d'une reliure ou de son décor (tel qu'un fer à dorer) est chiffré sur le devis et facturé au client. Le client, en signant le devis, autorise l'atelier à acquérir la propriété de cet outil à la fin des travaux, cet outil étant susceptible d'être réutilisé pour des commandes futures de l'atelier. Cette acquisition par l'atelier fera l'objet d'un pourcentage de réduction important sur la facturation totale de la prestation (précisé sur le devis et proportionnel aux tarifs de fabrication de l'outil).

Le client, en signant le devis, autorise l'atelier à publier des photos de la réalisation sur le site internet et/ou la page Facebook de l'atelier. Si le client ne souhaite pas que des photos de sa reliure soient publiées, il doit en faire la demande écrite auprès de l'atelier.

## 7. Responsabilités et entretien

L'atelier s'engage à ne pas exploiter, copier ou redistribuer les documents confiés durant toute la période de prestation. En cas de non paiement du solde après la facturation, et passé le délai d'un an jour pour jour suivant la date de cette facturation, l'atelier devient propriétaire des documents et se réserve le droit de conserver, jeter ou revendre ces derniers.

Les reliures en cuir doivent dans l'idéal être nettoyées au savon pour cuir et graissées une fois par an (produits trouvables en selleries), et conservées dans un endroit sec sans rayon de lumière directe. L'atelier se décharge de toute responsabilité en cas de détérioration des reliures due à leur mauvaise utilisation ou mauvaise conservation.

## 8. Médiation

Conformément aux articles L 151-1 à L 157-1 du Code de la consommation, le particulier consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait éventuellement à un professionnel. La saisine du médiateur est gratuite. Toutefois, le consommateur devra justifier d'avoir au préalable et par écrit, tenté de régler à l'amiable son litige avec le professionnel.